

Espéranto-Jeunes

www.esperanto-jeunes.org - info@esperanto-jeunes.org

4bis, rue de la Cerisaie – 75004 PARIS

01 4278 6886



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 18 janvier 2014

La Commission européenne discrimine les organisations de jeunesse selon leur langue

Le programme Erasmus+ a été récemment lancé, avec un budget de 14,77 milliards d'euros. Il permet notamment à des citoyens et associations de jeunesse de recevoir un soutien financier pour leur projets. Théoriquement l'UE ne discrimine pas dans l'accès aux fonds et soutient le plurilinguisme. Pourtant, le guide du programme et le portail en ligne ne sont disponible qu'en une langue, ce qui fausse totalement la sélection. La Commission Européenne doit rapidement mettre à disposition des traductions dans toutes les langues officielles de l'UE.

En décembre, la Commission Européenne a publié le guide du nouveau programme Erasmus+, qui est le programme-cadre de l'Union Européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, de 2014 à 2020. Le budget du programme Erasmus+ est 14,77 milliards d'euros. Il s'agit d'un vaste et complexe programme, qui finance, entre autres, la coopération internationale et les initiatives d'association de jeunesse européennes, des séminaires transnationaux et les mobilités de jeunes, notamment d'étudiants.

Erasmus+ est un programme ouvert à tous, aux associations grandes comme petites, aux ONG, aux acteurs publics, et pas seulement aux experts. On aurait pu attendre une communication démocratique et inclusive à propos de cet important programme, de sorte que tous les citoyens et associations européens aient les mêmes droits pour y participer. Cependant, le guide et le règlement d'Erasmus+ n'est disponible qu'en anglais. Ce sont plus de 200 pages en tout, qui contiennent la description détaillée des procédures complexe pour recevoir des financements de l'Union Européen. Il n'y a pas encore de traduction dans les 23 autres langues officielles de l'UE, et il n'y en aura pas avant avril 2014.

De cette manière, la Commission Européenne discrimine clairement les associations et citoyens européens qui ne parlent pas anglais, et donne un avantage injustifiable aux ONG, associations et organismes publics britanniques et irlandais. La date-limite pour déposer les premiers dossiers dans le cadre d'Erasmus+ est le 17 mars, ce qui signifie avant la publication des lignes directrices dans les autres langues officielles européennes. Il est tout simplement impossible pour les citoyens qui ne maîtrisent pas l'anglais de participer à des projets financés par le budget de l'UE.

Cette situation est absolument inacceptable. La Commission Européenne doit rapidement publier les traductions du guide du programme et mettre en ligne des versions dans toutes les langues du portail d'enregistrement, et repousser la première échéance pour le dépôt de projet, pour que tous aient les mêmes chances de participer à Erasmus+.

Esperanto-Jeunes

Association des Jeunes Espérantistes Français